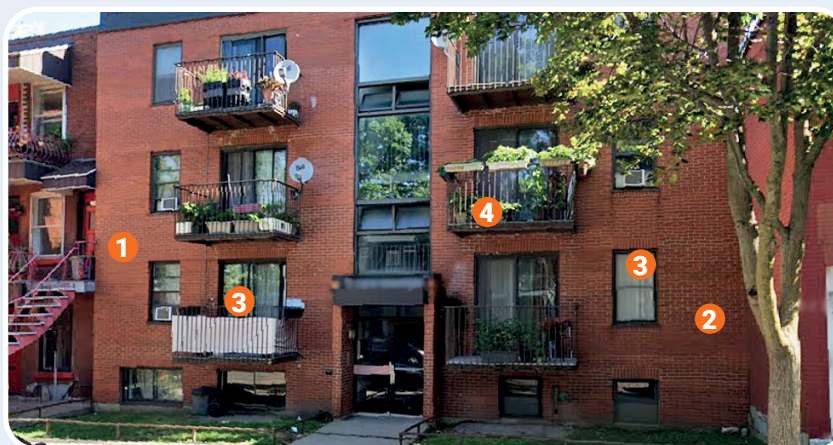




Adresse : 2075, rue Hogan

Début des travaux dans votre immeuble

Nous devons faire ces travaux :



- 1 Ajouter de l'isolation dans les murs extérieurs;
- 2 Remplacer la brique sur les façades avant et arrière;
- 3 Remplacer les portes et les fenêtres de tous les logements et des espaces communs;
- 4 Remplacer les balcons et les garde-corps;
- 5 Remplacer les escaliers des issues extérieures à l'arrière de l'immeuble;
- 6 Remplacer les ventilateurs des salles de bain dans tous les logements;
- 7 Remplacer certains équipements dans la salle électrique au sous-sol;
- 8 Refaire le stationnement;
- 9 Réaménager le terrain après les travaux.

Dans certains logements, nous réaliserons aussi ces travaux :

- 10 Remplacer la hotte de cuisine;
- 11 Remplacer ou ajouter des avertisseurs de fumée;
- 12 Remplacer le panneau électrique.



Calendrier

Du 11 septembre 2023
à l'été 2024



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 7 h à 17 h



Entrepreneur

Constructions SENI

Travaux dans les logements à partir de 8 h



Impliquez-vous

Lors des rencontres

- **Participez à la rencontre d'information, le 11 septembre, à 16 h**, dans la cour arrière de votre immeuble. Nous serons en compagnie de l'entrepreneur pour parler des travaux.

Le 5 juillet 2022, lors de la **rencontre de consultation**, les 6 locataires de l'immeuble ont dit souhaiter :

- des bacs de jardinage;
- conserver des espaces de plantation des 2 côtés de la cour;
- que l'arbre dans la cour arrière soit taillé;
- l'ajout d'un éclairage bas dans la cour;
- le réaménagement de la plate-bande à l'arrière;
- que les plantations sur le terrain avant ne soient pas trop hautes.

Selon les budgets disponibles en cours de projet, nous tenterons de répondre le plus possible à ces demandes.

Ce que vous devez faire

1. **Lorsque l'entrepreneur vous le demandera**, vous devrez :
 - **vider votre balcon** (Lire les instructions avec ce document);
 - **enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des portes et fenêtres** (Lire les instructions avec ce document).
2. **Vérifiez s'il y a un message** sur la porte de votre logement.
 - La date et l'heure des travaux dans votre logement seront affichées sur votre porte.
 - Vous serez averti au moins **2 jours à l'avance**.
 - Les travaux auront lieu entre 8 h et 17 h.
 - **Soyez présent** le jour des travaux ou demandez à une personne de confiance d'être chez vous. Si personne ne peut être présent, informez-en votre agente de liaison le plus vite possible.

Ce que vous **devez faire**
(suite)

3. **Communiquez avec votre agente de liaison, si :**

- vous avez une **antenne satellite sur votre balcon**. Il faudra retirer l'antenne avant les travaux sur les balcons.
- vous avez un **espace de stationnement**. Vous devrez stationner sur la rue pendant les travaux dans le stationnement. Nous pourrions prendre un arrangement.



inconvénients
pendant les travaux

- Il y aura du bruit, de la poussière et de la machinerie.
- À certains moments :
 - vous n'aurez **pas accès à vos balcons et au stationnement**;
 - il y aura des **coupures de courant** lors des travaux électriques.

Surveillez les avis.

pourquoi
réaliser des travaux

Certains éléments ont atteint la fin de leur vie utile. Des travaux sont nécessaires pour rendre votre immeuble plus étanche. Ils permettront d'éviter que l'air et l'eau entrent dans votre immeuble. Votre confort et votre qualité de vie seront améliorés.

Investissements : Plus de 930 000 \$

Merci pour votre patience et votre collaboration!

Des questions concernant le chantier ?

CAROLINE STEWART

Agente de liaison | 514 872-9235 | caroline.stewart@omhm.qc.ca



Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Votre balcon



Balcon dégagé
prêt pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes, les pots à fleur et le mobilier.



Office municipal
d'habitation
de Montréal



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Vos portes

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des portes.



✓ Porte dégagée
prête pour les travaux

Vos fenêtres



✓ Fenêtre dégagée
prête pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des fenêtres.
- Retirer les climatiseurs des fenêtres avant le début des travaux dans votre logement.